

## Honoraires

### **Honoraires de vente TTC – Ancien**

<b>Prix du bien</b>	<b>Commission d'agence</b>
Inférieur à 50 K€	Forfait 4 000 €
De 50 001 à 100 000 €	Forfait 6 000 €
De 100 001 à 200 000 €	6,00%
De 200 001 à 400 000 €	5,00%
De 400 001 à 750 000 €	4,00%
Au-delà de 750 000 €	3,50%

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Les honoraires sont à la charge du mandant, sauf cas spécifique et exceptionnel. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

<b>Vente en VEFA</b>	<b>Commission agence</b>
Variable selon programme	De 3 à 10 %
<b>Commerce</b>	
Bail commercial	15 % du loyer HT annuel
Fonds de commerce	10 % jusqu'à 100 000 € HT 10 % au dessus de 100 000 € HT

### **Honoraires de location TTC – Loi ALUR**

<b>Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989</b>	<b>Honoraires TTC bailleur</b>	<b>Honoraires TTC locataire</b>
Entremise et recherche du locataire	5 € TTC / m <sup>2</sup> de la surface habitable	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m <sup>2</sup> de la surface habitable en zone très tendue	12 € TTC / m <sup>2</sup> de la surface habitable en zone très tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m <sup>2</sup> de la surface habitable en zone tendue	10 € TTC / m <sup>2</sup> de la surface habitable en zone tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC / m <sup>2</sup> de la surface habitable en zone non tendue	8 € TTC / m <sup>2</sup> de la surface habitable en zone non tendue
Etat des lieux d'entrée location vide ou meublée	3 € TTC / m <sup>2</sup> de la surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de la surface habitable

Maximum 1 mois de loyer pour le bailleur ainsi que pour le locataire.